



48^e ÉDITION DE L'AQUA-NEIGE

du 10 au 12 avril 2026



AQUA-NEIGE 2026 - Cahier du participant

10-11-12 avril 2026

FORMULAIRES D'INSCRIPTIONS en ligne.

Compétition individuelle : <https://forms.gle/mS8BVG3z7MwmWX3D8>

Compétition par équipe : <https://forms.gle/aJusV4pwZhnxbtuo7>

Course de Kartong : <https://forms.gle/aohvD3qRrnYkvUB8A>

- Mot de bienvenue
- Règlements
- AQUA-FRILEUX
- AQUA-JUNIOR (14-17 ans)
- Course Aqua-Flot DESJARDINS (5-13 ans)
- Compétition de Kartong
- Combiné



48^e ÉDITION DE L'AQUA-NEIGE

du 10 au 12 avril 2026



Mot de bienvenue

Cher(e) participant(e),

La compétition de l'Aqua-Neige se tiendra les 10-11-12 avril prochain.

Si vous désirez courir la chance de monter sur le podium, et de vous partager les bourses, ne perdez pas de temps pour vous inscrire.

Un maximum de 125 coureurs individuels adultes vont pouvoir prendre le départ. Les équipes devront être formées de skieurs uniquement ou de planchistes uniquement. Afin de vous assurer une place dans la course, nous vous demandons de remplir votre formulaire **le plus tôt possible**.

Une foule d'activités et de spectacles seront organisés durant le week-end. Partagez la programmation avec vos amis et suivez-nous sur notre page [Facebook](#).



48^e ÉDITION DE L'AQUA-NEIGE

du 10 au 12 avril 2026



Règlements

1. NATURE DE LA COMPÉTITION

Elle consiste à tenter la traversée d'un lac de 65 mètres, situé au bas de la montagne, après avoir dévalé la pente # 3 à partir d'un point précis déterminé par le directeur technique de l'épreuve.

2. CONDITION D'ADMISSIBILITÉ

Être âgé (e) d'au moins 14 ans à la date d'inscription. (A l'exception de l'Aqua-Flot Desjardins)
Disqualification automatique si moins de 14 ans.

***Les participants âgés de moins de 18 ans peuvent s'inscrire dans la catégorie OPEN**

3. DOSSARDS (NUMÉRO)

Le dévoilement des dossards se fera le vendredi 10 avril à 16h30, au bar du chalet principal.

Les dossards seront attribués en ordre décroissant de leur position de l'édition précédente.

Dans le cas d'une nouvelle participation, les dossards seront attribués de façon aléatoire.

4. ÉQUIPEMENTS

Ceux normalement utilisés pour le ski alpin ou la planche. Aucune modification ne sera permise, c'est-à-dire :

Skis :

- Skis, fixations, bottes, bâtons : standards (i.e. modèles commercialisés)
- Freins de sécurité obligatoires

Planche à neige : standards (i.e. modèles commercialisés)

Règlements (suite)



48^e ÉDITION DE L'AQUA-NEIGE

du 10 au 12 avril 2026



Casque : Le port du casque protecteur est **OBLIGATOIRE** pour la course, les essais libres et la pratique.

Aqua-Flot : Le port du VFI est obligatoire pour les participants de l'Aqua-Flot.

Aucun changement, altération ou amélioration de l'équipement (incluant cirage ou toute autre substance pouvant altérer la base) ne peut être effectué après le début des finales.

Tout contrevenant verra sa course arrêtée immédiatement. Le coureur conservera ses résultats obtenus, mais ne pourra pas poursuivre la compétition.

5. PRATIQUE

Chaque coureur QUI A PAYÉ SON INSCRIPTION* a droit à une pratique entre 13h et 15h le vendredi. Un laissez-passer lui sera remis préalablement et il devra le remettre au départ. Tout coureur faisant le tracé sans autorisation se verra refuser la participation à la compétition sans remboursement.

*À l'exception des coureurs de l'Aqua-Flot qui ne peuvent participer aux pratiques.

6. COMPÉTITION

La compétition se déroule en deux manches, sur les 2 jours incluant l'Aqua-junior. C'est le total des deux manches qui sera considéré pour le calcul du cumulatif. Les finales peuvent comporter jusqu'à trois (3) départs, selon les conditions et les décisions du directeur technique.

Un coureur ne peut pas s'inscrire dans 2 catégories distinctes. Les femmes ne peuvent s'inscrire simultanément dans la catégorie ouverte et la catégorie féminine.

Chaque équipe de la compétition par équipe doit comporter au minimum une femme.

7. ÉGALITÉ

S'il y a égalité entre deux ou plusieurs concurrents occupant les trois (3) premières places, une troisième manche sera disputée et la longueur de la descente sera diminuée, à partir des emplacements déjà prévus, de façon à faciliter l'élimination. S'il y a toujours égalité, une quatrième manche sera disputée *

Il y a possibilité d'ajouter une ou des bouées sur le lac au cas où il n'y aurait pas de gagnant après la 4^e manche.



48^e ÉDITION DE L'AQUA-NEIGE

du 10 au 12 avril 2026



** LE DÉPART DES FINALES ÉLIMINATOIRES SERA DÉTERMINÉ PAR LE DIRECTEUR TECHNIQUE ET EST NON-DISCUTABLE.*

8. DÉPART

- Tout départ doit être ordonné par le(s) officiel(s) dûment mandaté(s) à cette fin
- Le Directeur technique détermine le lieu du départ et toute personne ne respectant pas la décision, en tentant de partir plus haut, sera automatiquement disqualifiée.
- Tout compétiteur ne respectant pas l'ordre de départ ou qui refuse de se conformer aux ordres ou indications du (des) officiel(s) ou agit généralement de façon que tels ordres ou indications ne puissent être suivis, sera automatiquement disqualifié.
- Un coureur qui, selon les officiels dûment autorisés à cet effet, aura au départ ou pendant sa descente subi un préjudice causé volontairement ou non par un compétiteur, un spectateur ou toute autre personne se trouvant sur les lieux de la compétition pourra bénéficier d'un essai supplémentaire.
- Un coureur qui n'est pas présent lors de son appel, passera à la fin de sa manche respective. Le coureur qui ne se présente pas pendant sa manche respective sera disqualifié.
- Le coureur sera disqualifié si :
 - Il essaie le tracé de la course pendant la compétition.
 - Il s'oppose aux décisions prises par les juges à l'arrivée ainsi qu'aux décisions des directeurs technique et d'épreuve.

9. QUAI

Pour des raisons de sécurité, il est défendu, dans un mouvement volontaire, de s'asseoir sur le quai ou d'embarquer sur celui-ci avec son équipement. Cela vous imputera d'une distance de 0 mètre.

10. BÂTON

Tout mouvement ayant servi à propulser le coureur hors de l'eau avec ses bâtons, lui imputera la distance où les bâtons ont touché l'eau.

Règlements (suite)

11. CHUTE

Quel que soit le point de chute d'un coureur, ce point sera pour lui le "nouveau départ". Il ne pourra reprendre le départ à l'endroit initial.



48^e ÉDITION DE L'AQUA-NEIGE

du 10 au 12 avril 2026



12. LE GAGNANT EST:

Celui qui réussit à traversé le lac (l'objet de la compétition) en passant à l'intérieur des limites de la porte-guide pour se diriger vers la porte de sortie ou qui approche le plus de cette dernière. Le gagnant est celui qui réussit la plus grande distance totale des deux (2) manches.

OU

Si plusieurs coureurs franchissent la porte de sortie et quelle que soit la distance franchie après cette porte, ce sera considéré comme une égalité. Donc, la distance franchie après la porte de sortie n'est pas considérée. La trajectoire du compétiteur, aux fins du calcul de la plus grande distance parcourue, devra se situer à l'intérieur d'une piste imaginaire reliant, dans des lignes parallèles, les limites de la porte d'entrée et celle de la porte-guide (près de la sortie).

13. CONTESTATION

Aucune contestation ou protêt ne sera accepté. La décision des officiels (juges ou marqueurs) n'est en aucun cas discutable.

14. REMBOURSEMENT

Aucun remboursement sous aucune considération. Mais, en cas de non-participation, vous resterez tout de même admissible au tirage des prix de participation du dimanche.

Inscription INDIVIDUELLE

Dégagement de responsabilités et acceptation des risques

Je, soussigné(e), déclare ce qui suit :



48^e ÉDITION DE L'AQUA-NEIGE

du 10 au 12 avril 2026



1-J'accepte de participer à l'activité AQUA-NEIGE 2026, qui consiste en la traversée d'un plan d'eau en ski et / ou en planche à neige (voir règlements ci-joints);

2-Je reconnais avoir été informé des dangers et risques éventuels de blessures corporelles en participant à une telle activité;

3-J'accepte formellement d'assumer l'entière responsabilité des risques inhérents (blessures corporelles) à la pratique d'une telle activité, tant lors des essais libres, des pratiques que lors des compétitions.

4-J'accepte également d'assumer l'entière responsabilité des dommages corporels ou matériels causés à autrui du fait de ma participation à une telle activité et m'engage par la présente à prendre fait et cause dans toute poursuite intentée à l'encontre du Parc Régional Val d'Irène, ses dirigeants, employés et / ou bénévoles;

5-Je m'engage de plus à n'exercer aucun recours judiciaire devant les tribunaux civils contre le Parc Régional de Val d'Irène, ses officiers, mandataires, employés ou bénévoles;

6-J'accepte de ne pas être remboursé malgré une non-participation;

7-Je déclare être majeur (e) et jouir de tous mes droits civils;
*Si âgé de 14 à 17 ans, la signature d'un parent est obligatoire.

8-Ci-inclus le paiement : 85\$ taxes incluses pour les participants individuels.

Signatures (tous les participants doivent signer et retourner le dégageant de responsabilité) :

Participant individuel : _____

Signé à Val-d'Irène ce : _____.

Signature du parent : _____

Inscription **PAR ÉQUIPE**

Dégageant de responsabilités et acceptation des risques

Je, soussigné(e), déclare ce qui suit :

1-J'accepte de participer à l'activité AQUA-NEIGE 2026 qui consiste en la traversée d'un plan d'eau en ski et / ou en planche à neige (voir règlements ci-joints);



48^e ÉDITION DE L'AQUA-NEIGE

du 10 au 12 avril 2026



2-Je reconnais avoir été informé des dangers et risques éventuels de blessures corporelles en participant à une telle activité;

3-J'accepte formellement d'assumer l'entière responsabilité des risques inhérents (blessures corporelles) à la pratique d'une telle activité, tant lors des essais libres, des pratiques que lors des compétitions;

4-J'accepte également d'assumer l'entière responsabilité des dommages corporels ou matériels causés à autrui du fait de ma participation à une telle activité et m'engage par la présente à prendre fait et cause dans toute poursuite intentée à l'encontre du Parc Régional Val d'Irène, ses dirigeants, employés et / ou bénévoles;

5-Je m'engage de plus à n'exercer aucun recours judiciaire devant les tribunaux civils contre le Parc Régional de Val d'Irène, ses officiers, mandataires, employés ou bénévoles;

6-J'accepte de ne pas être remboursé malgré une non-participation;

7-Je déclare être majeur (e) et jouir de tous mes droits civils;
*Si âgé de 14 à 17 ans, la signature d'un parent est obligatoire.

8-Ci-inclus le paiement : 115\$ taxes incluses pour l'équipe.

Signatures (tous les participants doivent signer et retourner le dégageant de responsabilité) :

Coéquipiers

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

Substitut : _____

Signature parents : _____
(Pour les 14 à 17 ans)

Tél. pour rejoindre les parents ou tuteurs : _____

Signé à Val-d'Irène ce : _____

AQUA-FRILEUX

Dégageant de responsabilités et acceptation des risques

Je, soussigné(e), déclare ce qui suit :



48^e ÉDITION DE L'AQUA-NEIGE

du 10 au 12 avril 2026



1-J'accepte de participer à l'activité AQUA-NEIGE 2026, qui consiste en la traversée d'un plan d'eau en ski et / ou en planche à neige (voir règlements ci-joints);

2-Je reconnais avoir été informé des dangers et risques éventuels de blessures corporelles en participant à une telle activité;

3-J'accepte formellement d'assumer l'entière responsabilité des risques inhérents (blessures corporelles) à la pratique d'une telle activité, tant lors des essais libres, des pratiques que lors des compétitions.

4-J'accepte également d'assumer l'entière responsabilité des dommages corporels ou matériels causés à autrui du fait de ma participation à une telle activité et m'engage par la présente à prendre fait et cause dans toute poursuite intentée à l'encontre du Parc Régional Val d'Irène, ses dirigeants, employés et / ou bénévoles;

5-Je m'engage de plus à n'exercer aucun recours judiciaire devant les tribunaux civils contre le Parc Régional de Val d'Irène, ses officiers, mandataires, employés ou bénévoles;

6-J'accepte de ne pas être remboursé malgré une non-participation;

7-Je déclare être majeur (e) et jouir de tous mes droits civils;
*Si âgé de 14 à 17 ans, la signature d'un parent est obligatoire.

8-Ci-inclus le paiement : 35\$ taxes incluses pour les participants individuels.

Signatures (tous les participants doivent signer et retourner le dégageant de responsabilité) :

Participant individuel : _____

Signé à Val-d'Irène ce : _____.

Signature du parent : _____

Règlements spécifiques

Règlements généraux :

Ce sont les mêmes règlements que la compétition officielle mais sans podium.



48^e ÉDITION DE L'AQUA-NEIGE

du 10 au 12 avril 2026



La classe 'Participation' permettra aux coureurs qui le désirent d'essayer la traversée du Lac Picalo dans un esprit de participation.

Le départ sera le même que celui de l'AQUA-FLOT

Les coureurs pourront, s'ils le désirent, effectuer leur descente avec un déguisement.

Au lieu d'avoir un podium avec les premières places selon les distances, des prix seront attribués pour le plus beau costume, meilleure plonge, et des prix de participation.

Prix aux gagnants :

PRIX DE PARTICIPATION (3)

MEILLEURE 'PLONGE'

LE PLUS BEAU COSTUME et/ou ORIGINAL



48^e ÉDITION DE L'AQUA-NEIGE

du 10 au 12 avril 2026



AQUA-JUNIOR

Dégagement de responsabilités et acceptation des risques

Je, soussigné(e), déclare ce qui suit :

1-J'accepte de participer à l'activité "AQUA-JUNIOR 2026", qui consiste en la traversée d'un plan d'eau en ski et/ou en planche à neige (voir règlements ci-joints);

2-Je reconnais avoir été informé des dangers et risques éventuels de blessures corporelles en participant à une telle activité;

3-J'accepte formellement d'assumer l'entière responsabilité des risques inhérents (blessures corporelles) à la pratique d'une telle activité, tant lors des séances de pratiques que celles de compétitions;

4-J'accepte également d'assumer l'entière responsabilité des dommages corporels ou matériels causés à autrui du fait de ma participation à une telle activité et m'engage par la présente à prendre fait et cause dans toute poursuite intentée à l'encontre du Parc Régional Val d'Irène, ses dirigeants, employés et / ou bénévoles;

5-Je m'engage de plus à n'exercer aucun recours judiciaire devant les tribunaux civils contre le Parc Régional de Val d'Irène, ses officiers, mandataires, employés ou bénévoles;

6-Ci-inclus le paiement : 45.00\$ par participant.

Signatures (le participant doit signer et retourner le dégagement de responsabilité) :

Signature du participant de 14 À 17 ans: _____

Signature des parents : _____

Tél. pour rejoindre les parents ou tuteurs : _____

Signé à Val-d'Irène ce : _____



48^e ÉDITION DE L'AQUA-NEIGE

du 10 au 12 avril 2026



AQUA-FLOT

Dégagement de responsabilités et acceptation des risques

Je, soussigné(e), déclare ce qui suit :

1-J'accepte de participer à l'activité "AQUA-FLOT DESJARDINS 2026" qui consiste en la traversée d'un plan d'eau en ski et/ou en planche à neige (voir règlements ci-joints);

2-Je reconnais avoir été informé des dangers et risques éventuels de blessures corporelles en participant à une telle activité;

3-J'accepte formellement d'assumer l'entière responsabilité des risques inhérents (blessures corporelles) à la pratique d'une telle activité, tant lors des séances de pratiques que celles de compétitions;

4-J'accepte également d'assumer l'entière responsabilité des dommages corporels ou matériels causés à autrui du fait de ma participation à une telle activité et m'engage par la présente à prendre fait et cause dans toute poursuite intentée à l'encontre du Parc Régional Val d'Irène, ses dirigeants, employés et / ou bénévoles;

5-Je m'engage de plus à n'exercer aucun recours judiciaire devant les tribunaux civils contre le Parc Régional de Val d'Irène, ses officiers, mandataires, employés ou bénévoles;

6-Ci-inclus le paiement : 30.00\$ par participant.

Signatures (le participant doit signer et retourner le dégagement de responsabilité) :

Signature du participant de 5 à 13 ans: _____

Signature des parents : _____

Tél. pour rejoindre les parents ou tuteurs : _____

Signé à Val-d'Irène ce : _____



48^e ÉDITION DE L'AQUA-NEIGE

du 10 au 12 avril 2026



L'AQUA-FLOT DESJARDINS 2026

Règlements

Participants Âge du compétiteur : 5 à 13 ans.
Course : Départ au bas de la pente no.3 ou autre (décision du directeur technique) La traversée du lac sera d'une longueur de 36 mètres
Coût d'inscription : 30\$ par compétiteur
Équipements obligatoires : Casque de sécurité et ceinture de flottaison



48^e ÉDITION DE L'AQUA-NEIGE

du 10 au 12 avril 2026



Compétition de Kartong

Dégagement de responsabilités et acceptation des risques

Je, soussigné(e), déclare ce qui suit :

- 1- J'accepte de participer à l'activité "Descente du Kartong DESJARDINS 2026" qui consiste en la descente du tracé en bolide de carton le plus rapidement possible » (voir règlements ci-joints);
- 2- Je reconnais avoir été informé des dangers et risques éventuels de blessures corporelles en participant à une telle activité;
- 3- J'accepte formellement d'assumer l'entière responsabilité des risques inhérents (blessures corporelles) à la pratique d'une telle activité, tant lors des séances de pratiques que celles de compétitions;
- 4- J'accepte également d'assumer l'entière responsabilité des dommages corporels ou matériels causés à autrui du fait de ma participation à une telle activité et m'engage par la présente à prendre fait et cause dans toute poursuite intentée à l'encontre du Parc Régional Val d'Irène, ses dirigeants, employés et / ou bénévoles;
- 5- Je m'engage de plus à n'exercer aucun recours judiciaire devant les tribunaux civils contre le Parc Régional de Val d'Irène, ses officiers, mandataires, employés ou bénévoles;
- 6- Ci-inclus le paiement : 30.00\$ par équipe.

Signatures (les participants doivent signer et retourner le dégagement de responsabilité) :

Signature du participant 1: _____

Signature du participant 2 : _____

Signature d'un parent (pour les 17ans et moins) :

Tél. pour rejoindre les parents ou tuteurs (lorsque requis) : _____



48^e ÉDITION DE L'AQUA-NEIGE

du 10 au 12 avril 2026



Signé à Val-d'Irène ce : _____

LE COMBINÉ (inscription à 2 compétitions)

Le Gagnant combiné de l'Aqua-Neige sera celui qui aura cumulé la plus grande distance au combiné des deux compétitions soit en ski et en planche à neige.

NB. : En cas d'égalité, celui qui aura les meilleures positions combinées, deviendra le Grand Gagnant.

Les frais de participation au combiné sont de 135,00\$ taxes incluses.